

# Les prévisions de l'académie pour la rentrée

## ÉDUCATION Des postes supplémentaires et des changements sont à prévoir

Le 10 février prochain, du comité technique départemental spécial du premier degré découlera la carte scolaire de la rentrée 2017. Comme nous l'indiquions dans notre édition du 19 janvier, la Charente-Maritime va disposer de 26 postes supplémentaires pour le premier degré. Ce qui portera le total d'emplois d'enseignants à 2 787 postes à la rentrée 2017 pourtant les effectifs d'élèves vont baisser de 271 unités à la rentrée 2017 par rapport à celle de 2016 puisque l'académie table sur des effectifs de 50 007 élèves.

Dans le second degré, les effectifs en Charente-Maritime seront de 25 176 soit une hausse de 234 élèves. Dans les lycées de Charente-Maritime, l'académie prévoit différents changements :

**Lycée Vieljeux de La Rochelle :** ouverture d'une option ICN en première.

**Lycée Bellevue de Saintes :** ouverture d'un enseignement d'exploration ICN en classe de seconde et de la spécialité « Mercatique » en terminale STMG mais fermeture de la spéciale SIG en terminale STMG.

**Lycée Pays d'Aunis-Surgères :** ouverture d'une option ICN et latin en première S et ES.

**Lycée Jean-Hyppolite de Jonzac :** ouverture d'une option ICN en première et d'une FPIL « agent hydrothermal » et d'une FCIL « Préparation concours infirmier ».

**Lycée hôtelier de La Rochelle :** création de 12 places supplémentaires en première Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration.

**Lycée Bernard-Palissy de Saintes :** ouverture d'une FCIL « Maintenance des équipements audiovisuels et électroménagers ».

**Lycée Émile-Combes de Pons :** ouverture d'un bac pro « Gestion des pollutions et protection de l'environnement » et d'un BTS Métiers des services à l'environnement.

**Lycée Gilles-Jamain de Rochefort :** ouverture d'un CAP « Sellerie générale en un an ».

**Lycée Rompsay de La Rochelle :** ouverture d'une FCIL « Technicien d'intervention sur les réseaux télécom multi-services ».